

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 01 septembre 2025

L'an 2025, le lundi 01 Septembre 2025 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents :

Jean Michel de MONICAULT, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoir : Alexandre GUENEAU à Freddy BIZARD. Géraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE, Christine BAUDRY à Jean Michel de MONICAULT

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 3
Votants : 11

Date de convocation : 16 août 2025

- **Nomination d'un secrétaire : Marcel BOUCHER**

1) Approbation du compte rendu du lundi 07 juillet 2025 : approbation à l'unanimité.

1) Ressources humaines :

- a. Remplacement de la secrétaire :** le départ à la retraite de la secrétaire est prévu comme indiqué le 1^{er} octobre 2025 avec prise de congés du 4 septembre au 30 septembre. La future remplaçante continue de suivre sa formation, bonne satisfaction dans son travail et son savoir être. Un arrêté d'embauche est prévu à compter du 1^{er} octobre en remplacement de la secrétaire actuelle, ce qui permettra d'intégrer à cette date la nouvelle recrue dans nos effectifs sous contrat d'engagement contractuel en CDD pour un an renouvelable deux fois au grade et indice correspondant à ses compétences et ancienneté.

Le salaire sera établi en fonction des grilles salariales de la fonction publique auquel seront ajoutés le RIFSEEP et la NBI. La délibération sur le tableau d'attribution des primes (RIFSEEP) devra être modifiée afin d'inclure la fonction et catégorie de classement indiciaire de la nouvelle secrétaire (emploi contractuel) pour nous permettre de lui attribuer (éventuellement) les primes de satisfaction dans son travail. Nous avons donc saisi le CST afin d'approuver le projet de délibération. La délibération sera votée au retour de l'accord du CST, à savoir à la séance du mois de novembre. Un rappel de salaire pourra être fait sur le salaire de la remplaçante, si nécessaire ;

- b. Annonce départ de notre agent technique polyvalent** par mutation au 1^{er} octobre à la commune de VAL de REUIL son départ est prévu le jeudi 26 septembre 2025.

Une annonce de vacances de poste a été faite sur le site du Centre de Gestion pour son remplacement. 4 candidatures correspondent au bon profil (Compétence, savoir-faire et savoir-être), cependant 2 candidats se sont retirés. Une convocation des 2 candidats restants est programmée pour le mercredi 3 septembre.

Le conseil, après délibération propose à l'unanimité d'embaucher un agent au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour seconder l'agent actuel dont sa mutation se fera au 1 ^{er} octobre 2025, puis, éventuellement de pouvoir l'embaucher après période d'essais au titre d'adjoint technique territorial contractuel en remplacement de l'agent muté.

Le remplacement de la secrétaire et de l'agent d'entretien polyvalent pose le problème de désigner un référent responsable du Document Unique et du référent santé de la commune. Une organisation sera redéfinie lorsque les nouveaux embauchés seront en poste et auront pris leurs fonctions respectives afin de nommer les personnes dans ces fonctions.

2) **Affaires scolaires** : la rentrée scolaire s'est faite le 1^{er} septembre 2025. La commission scolaire étant vacante, nous ne pouvons pas connaître tous les points d'actualité de cette rentrée :

a. Nombre d'élèves inscrits à Ménilles : 3 enfants en école élémentaire et 3 enfants en école maternelle ;

b. Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de Pacy sur Eure : 2 enfants en école élémentaire et 3 enfants en école maternelle ;

Les coûts des financements scolaires des enfants en primaire et en maternelle correspondent au nombre d'élèves de maternelle et de primaire de Croisy répartis dans les écoles de Ménilles et de Pacy par les coûts spécifiques de chacune des catégories établies dans chacune des écoles. Des conventions sont établies avec chacune des deux communes dans lesquelles sont pris en compte le nombre spécifique des élèves et le coût de la scolarité des élèves de maternelle d'une part et des élèves de primaires d'autre part dans chacune des communes.

c. Le coût pour l'accompagnatrice du transport Vaux, Croisy, Ménilles dépendra du nombre d'enfants de la maternelle de Croisy et Vaux à transporter. Cette prochaine année scolaire, les élèves devront être munis d'une carte de transport pour ceux dont les parents les auront inscrits à la SNA. Le tableau ci-dessous fait le recensement des élèves qui prennent le car.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 se sont faites jusqu'au 31 juillet 2025 sur la plateforme de SNA. La carte de transport de l'élève doit être obligatoirement être présentée au pied du car.

Les distributions ont été faites durant le mois d'août. Le tableau suivant donne la liste des élèves inscrits au transport scolaire :

Pour le transport scolaire, il n'y a pas besoin d'accompagnatrice **en ce qui concerne Croisy** compte tenu de l'absence d'enfants de la maternelle inscrits à l'école de Ménilles.

3) **Finances** :

a. **Redevance GRDF** :

Monsieur le Maire informe que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre collectivité donne lieu au versement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 Avril 2007.

Un montant de 168 € sera versé à la commune par GRDF au titre de l'année 2025.

Délibération :

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024 :

Longueur de canalisation à prendre en compte : 532 m

Taux retenu : 0,035 €

Taux de la revalorisation : 1,42

Formule : $[(0.035 \text{ €} \times \text{m/linéaire}) + 100] \times 1.42 = 168.44\text{€}$ soit **168€**

Le résultat du calcul, est obtenu en rappelant que le montant arrêté tient compte :

- D'une part de l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 Avril 2007 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

- D'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Arrêté le présent état de la somme due : 168 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus et met au vote cette délibération : le conseil approuve à l'unanimité de 11 voix pour le versement de la redevance de 168 €.

Un titre sera émis pour le versement de cette somme à la commune.

b. **Premier vol de l'atelier (février 2025) : dossier clôturé.** Remboursement effectué par l'assurance. Perte de 50% par rapport au prix d'achat.

- c. **Deuxième vol de l'atelier (juin 2025)** : le remboursement est en cours ; toutes les factures ont été portées à connaissance lors de la visite de l'expert ; un premier acompte de 5 483.41 € TTC nous a été versé le 17 juillet. Le solde restant de 216 € TTC nous parviendra suite à la validation du dossier par GROUPAMA. Le solde correspond à la validation du paiement de la facture **T.A.B.R. MG CAUCHOIS** pour la restauration et consolidation de la fenêtre des sanitaires de l'atelier. Ce mandat de paiement a été envoyé à la perception pour traitement et sera envoyé à Groupama dès le paiement réalisé.
- d. **Remplacements du mat d'éclairage public rte de Vaux et du radar pédagogique dans la zone de l'entrée de Boursin réalisés et facturés** : remboursement en cours par GROUPAMA
- 4) **Travaux et Investissements 2024-2025** :
- a. **Travaux de voirie**
- **Par le syndicat de voirie** : les travaux ont été définis par le syndicat ; pour Croisy, il s'agit de la réfection totale du ralentisseur entrée du haut Croisy. Ces travaux sont prévus en septembre. Les pavés ne seront pas réutilisés et doivent être rendus à la commune
 - **Par le département** : la route départementale (RD71) de Croisy sur Eure à Vaux sur Eure est terminée, sauf marquage au sol.
 - **Problème de dégradation de la route du haut Croisy** suite à canicule : attente des décisions du syndicat sur la réfection complète du revêtement de la chaussée comme indiqué par son président. **La route continue de se dégrader d'une façon importante.**
 - **Aménagement de l'entrée de Croisy coté Saint Aquilin (RD71 en zone urbaine)** : dossier de subvention bouclé et envoyé au département. Attente accord décision du département en octobre 2025. (Rappel : cout 43 904 € HT, 50% de subvention).
 - **Curage des avaloirs sur l'ensemble de la zone urbaine de Croisy durant la période du 29/09 au 10/10 (compétence de SNA GEPU).**
- b. **Travaux église, cimetière et banc seigneurial** : terminés (41 648.00 € TTC) ; subventions versées (DETR 11 070 €), fond de Concours SNA de 5 626 € est en attente, Département « mon village mon amour » 11 070 € reste un solde à percevoir de 1 581 € TTC. Les versements à la fondation du Patrimoine s'élèvent à 3 430 € en attente jusqu'à la fin de l'année d'autres éventuels dons pour clore la collecte.
- c. **Changement des gouttières de l'église terminé**, versement de la subvention des fonds de concours de la SNA versée : 2 334.30 € (coût des travaux 9 937,20 € TTC, 8 281 € HT)
- d. **Travaux de réfection du vannage du bras du Bechet en amont du moulin du Bechet : démarrés par l'entreprise T.A.B.R. MG (Cauchois).** Mauvaise surprise sur l'état général ; un surcoût devra être supporté pour refaire complètement la partie guillotine. Un devis complémentaire doit nous être présenté par le maître d'œuvre. (Environ 1 700 € ?) La fin des travaux est prévue courant septembre. Dans l'attente, un barrage provisoire a été installé pour permettre un partage équitable des débits entre le Bechet et le canal d'amené au moulin du Bechet.
- 5) **Environnement** : résultats du passage du jury des villes et villages fleuris ; obtention du prix de la valorisation paysagère et du patrimoine. Le prix nous sera remis en octobre. Comme récompense nous avons reçu pour les récipiendaires et les membres du Jury (Jacky, Cédric et Jean Michel), l'invitation à un Eductour à Dreux (ville 4 fleurs, le 16 septembre 2025). Une réunion environnement – fleurissement sera convoquée fin septembre pour établir les prévisions pour la saison de printemps 2026 et les décisions à prendre. La société HAAS est déjà prévenue pour nous aider dans ce sens.
- 6) **Urbanisme** :
- a. **Demande par orange d'une implantation d'un relais de radiotéléphone.** Ce pylône serait implanté à la frontière limitrophe de Croisy coté Vaux, chemin du home. La propriétaire du terrain y est complètement opposée et le conseil municipal de la commune de Vaux a aussi délibéré contre : affaire à surveiller.

- b. Future vente SARIA** : réflexion à faire sur l'avenir de ces entrepôts et monter un projet de réhabilitation. Une réunion est organisée le lundi 22 septembre à 9h 00 avec l'EPFN, la SNA, et le CAUE. Les points à l'ordre du jour seront : analyse globale du dossier, partage sur les étapes à envisager, et visite du site.
- c. Maison déclarée « dangereuse » au 28 route de Ménilles** : une mise en demeure nous a été formulée pour établir un arrêté de mise en péril afin d'imposer au propriétaire la mise en sécurité du bâtiment en état de litiges. Nos actions ont porté sur les demandes de conseils, auprès de notre conseiller juridique GROUPAMA, auprès du CAUE27 et de son architecte (Conseil en Architecture et en Urbanisme et Environnement de l'Eure), auprès des experts de « La Vie Communale » (conseil juridique) à laquelle nous sommes abonnés.

Nous avons aussi contacté la propriétaire qui nous a assuré par un courrier que la mise en sécurité du bâtiment serait faite dans un cours délai. Un courrier de réponse a été envoyé au conseil juridique du requérant (CIVIS) pour lui signifier nos actions engagées. Nous attendons la suite à donner.

Etat IDS du nombre de dossiers d'urbanisme 1^{er} semestre 2025

Nombre de dossiers traités au cours du 1er semestre 2025 :	CU	DP	PA	PC	PD	Total 2025	Total 2024	% 2024/2025
IDS (SNA27 et Lyons Andelle)	96	888	15	199	20	1218	1114	9,34%
SNA27	59	606	14	135	15	829	786	5,47%
Croisy sur Eure	1	2	0	1	0	4	4	0,00%

d. Vente SANDRET/ BIZARD délibération « Droit de préemption » de la commune

AVIS POUR DELIBERATION "DROIT DE PREEMPTION" présenté le 1er septembre 2025										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
19 août 2025	Notaires associés Gomez et Brillon Pacy sur Eure	Consorts Sandret	Bizard Freddy	28 route de Ménilles 27120 Croisy s/Eure	AB 293 ZB 106	720 m2 1 114 m2	zone U zone A	3 000 €	vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: votants 9, 9 voix pour ne pas aliéner cette vente	aucun

Le conseil vote à l'unanimité de 9 voix à l'exception des conseillers engagés dans cette vente à savoir, Freddy BIZARD et d'Alexandre GUENEAU (ayant donné pouvoir à Freddy BIZARD), pour ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain de la commune sur cette vente, et en conséquence de ne pas aliéner la vente en objet.

- 7) **Recensement de la population** : les arrêtés de nomination ont été faits pour l'agent recenseur et le coordinateur ont été signés ce 1^{er} septembre par les personnes désignées.
- 8) **Election municipale du mois de mars** : les 15 et 22 mars 2026 ; mise à jour des listes électorales à faire avant la fin de l'année par la commission des listes électorales. Cette révision du REU permettra de supprimer les personnes qui sont décédées et celles qui ont quitté la commune.

9) Informations diverses.

- a) **Fermeture de la médiathèque numérique du département au 31 aout**, suite à des restrictions budgétaires et à très peu d'utilisation de cette médiathèque.
- b) **Samedi 30 août 2025**, 4ème forum de la ruralité au site archéologique de GISACUM. Remise de la médaille départementale de l'engagement à votre maire.
- c) **Dimanche 31 Aout** : messe de départ du père Florent BABAKA, curé de la paroisse Pacy-vallée-d'Eure.

10) Prochaines réunions :

- **Le vendredi 5 septembre 2025 à 10 h 00 : réunion informative par la société Group-Solution délégué du pôle cybersécurité de la gendarmerie** : comment mieux se protéger contre la sécurité urbaine et les cybers attaques informatiques ?
- **Le samedi 6 septembre à 18h 30**, intronisation par monseigneur Olivier de CAGNY du nouveau Curé de la paroisse le père Samuel BRETON qui sera assisté par le père Adolphe TSUMBU en l'église de Pacy sur Eure lors de la célébration qu'il présidera.
- **Le mardi 16 septembre 2025 à 18 h 30** : Réunion Comité Syndical SEBV à Ezy sur Eure. Participation de Cyril Garreau ; pouvoir de JM de Monicault à Cyril Garreau. ; Participation de Christine Baudry ?
- **Mardi 16 septembre**, Eductour organisé par l'association des villes et villages fleuris. Participation de JM de Monicault, Jacky Sabourin et Cédric Posnic
- **Le jeudi 18 septembre 2025 à 19 h 00** : Parlement des maires de la SNA à Guy Gambu
- **Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025** : Journées Européennes du Patrimoine
- **Semaine du 22 au 26 septembre 2025** : 2^{ème} session fauchage des bernes des voies communales.
- **Lundi 22 septembre 2025 à 9 h 00, mairie de Croisy** : Réunion concernant l'avenir du site SARIA
- **Mercredi 24 septembre 2025 14 h 00 à 18 h 00** : Réunion Appui aux communes sur le thème « Gérer la communication en période pré-électorale »
- **Samedi 27 septembre 2025 à 11 h 00** : Inauguration Médiathèque de Ménilles à l'école des crayons de couleurs.
- **Lundi 6 octobre 2025 à 18 h 30 : prochain conseil municipal**

Le secrétaire de séance
le maire,

Approbation par mail le 4 septembre 2025

Marcel BOUCHER

le maire :

Jean Michel de MONICAULT

